

Questions au Feuilleton

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La société Télélobe Canada m'avise que sa réponse à la question est non. a) à e) Sans objet.

VIA RAIL—LES PRÊTS ACCORDÉS AUX EMPLOYÉS

Question n° 4207—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la société VIA Rail Canada Inc. ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient a) les nom et titre de l'employé, b) la date du prêt et la date d'échéance, c) le montant du prêt, d) le taux d'intérêt exigé, e) l'objet du prêt?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La réponse de la direction de VIA Rail Canada Inc. est la suivante: Non. a) à e) Sans objet.

LA BANQUE DU CANADA—LES PRÊTS ACCORDÉS AUX EMPLOYÉS

Question n° 4209—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la Banque du Canada ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient a) les nom et titre de l'employé, b) la date du prêt et la date d'échéance, c) le montant du prêt, d) le taux d'intérêt exigé, e) l'objet du prêt?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): En ce qui concerne le ministre des Finances, la Banque du Canada m'a informé comme suit: Non. a) à e) Sans objet.

LE FILM INTITULÉ «OUR CHILDREN ARE OUR FUTURE»

Question n° 4211—**M. Young:**

1. Combien en a-t-il coûté au total à la Société Radio-Canada pour télédiffuser le film intitulé «Our Children are Our Future», y compris le temps d'antenne, le coût des lignes de transmission, la promotion et tous les coûts connexes?

2. Quels droits Radio-Canada a-t-elle exigés du commanditaire du film, la société Nova Corporation?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. et 2. Il n'est pas coutume de demander à Radio-Canada de donner des détails sur sa gestion interne et son administration, comme sur les coûts de tel ou tel projet particulier d'émission ni sur ses affaires avec des sociétés privées. La raison de cette coutume est expliquée en détail dans la réponse à la question n° 2530 du 6 novembre 1975.

LE FILM «LES PLOUFFE»

Question n° 4232—**M. Fretz:**

1. Le gouvernement a-t-il participé financièrement à la production du film «Les Plouffe» et, le cas échéant, dans quelle mesure?

2. Le gouvernement a-t-il contribué à la présentation du film à l'étranger, en France ou dans d'autres pays français du Commonwealth et, le cas échéant, pour quel montant?

3. Combien la Société Radio-Canada a-t-elle prévu au budget de production et de promotion de son émission «La Famille Plouffe»?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne me transmet les renseignements suivants: 1. La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a investi \$250,000 dans la production du film «Les Plouffe». 2. Aucune contribution n'a

été versée par la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. 3. La réponse à cette question n'est pas de notre ressort.

La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. et 2. La réponse à cette question n'est pas de notre ressort. 3. Il n'est pas coutume de demander à Radio-Canada de donner des détails sur sa gestion interne et son administration, comme sur les coûts de tel ou tel projet particulier d'émission. La raison de cette coutume est expliquée en détail dans la réponse à la question n° 2530 du 6 novembre 1975.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question n° 3290 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que la question n° 3290 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Question n° 3290—**M. Dantzer:**

1. a) En 1979, b) en 1980, c) au cours de la première moitié de 1981, combien de personnes ont vérifié leur dossier de cotisations à un bureau du Régime de pensions du Canada et combien en ont fait la demande (i) en personne (ii) par écrit?

2. Combien de bureaux y a-t-il et où sont-ils situés?

3. a) En 1979, b) en 1980, c) au cours de la première moitié de 1981, a-t-on organisé des campagnes de publicité pour informer les cotisants sur la façon de vérifier leur dossier de cotisations et a-t-on distribué des circulaires d'information et, le cas échéant, combien a-t-on consacré à chaque campagne et combien de personnes ont été atteintes par chacune?

4. a) Combien de grands régimes publics ou privés de pension dont l'actif dépasse \$100 millions ne divulguent pas de renseignements chaque année à leurs cotisants, b) combien le font, c) combien prévoient une divulgation au moins tous les trois ans?

5. Le programme de pension de retraite du gouvernement prévoit-il la divulgation annuelle et sinon, pourquoi?

6. a) Une personne peut-elle s'assurer de l'exactitude de son dossier de cotisations au RPC et peut-elle revoir le dossier de toute sa période active rémunérée, b) une personne peut-elle faire corriger les erreurs, c) y a-t-il des limites et, le cas échéant, quelles en sont la nature et la raison d'être?

7. Le RPC a-t-il une idée du nombre de cotisations qui ont pu être inscrites incorrectement et, a) sinon, pourquoi, b) le cas échéant, que fait-on pour rectifier la situation?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.